

<https://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article327>



Programmes de Mathématiques pour les S.T.S

- Enseigner - En BTS - Programmes et compléments -



Date de mise en ligne : mardi 27 août 2013

Copyright © Mathématiques - Académie de Lyon - Tous droits réservés

Vous trouverez en téléchargement l' Arrêté du 4 juin 2013

fixant les objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel des capacités du domaine des mathématiques pour le brevet de technicien supérieur.

Ce document contient :

- Le programme de mathématiques, découpé en modules
- Les capacités et les compétences visées
- La répartition des modules selon les spécialité de BTS

[Le document au format pdf](#)

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la rentrée scolaire 2013. La première session de brevet de technicien supérieur organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

Les dispositions des arrêtés du 8 juin 2001 et du 16 août 2001 fixant le programme et la définition de l'épreuve de mathématiques pour les brevets de technicien supérieur sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 2013 pour les étudiants de première année et à compter de la rentrée scolaire 2014 pour l'ensemble des étudiants.